

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2024**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 27 février 2024

Étaient présents : Mme Charlotte ALBERT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à M. Antoine ROSANO ; M. Damien FANCELLO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond WEBER ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Karine WEBER.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 05 février 2024.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 7.1-008/2024 : COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion et le compte du percepteur et doit être identique aux comptes de l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les documents de l'exercice 2023, la liste des titres et le détail des dépenses effectués, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats ordonnancés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le compte de gestion du SGC de METZ pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTES :

13 POUR

1 CONTRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 06 mars 2024
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20240305-2024DEL008-DE
Reçu le 07/03/2024

